



Législature 2020-2025  
Délibération  
Séance du 10.12.2024

***Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2025 au Maire et aux adjoints / Conseillers administratifs et conseillers municipaux***

Vu le projet de budget pour l'année 2025,  
vu le rapport de la Commission des finances du 28 novembre 2024,  
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de M. le Maire  
le Conseil municipal

**D E C I D E**

par 12 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 40 000 F et aux Adjoints à 30 000 F, à chaque Conseiller administratif à 40 000 F, et indemnités de départ de l'Exécutif, soit 142 667 F au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 70 F la séance, pour les séances de commissions à 70 F la séance pour les membres et à 100 F pour les présidents, ainsi qu'à 30 F la rédaction du procès-verbal, soit 17'000 F au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :

012.300 Indemnités au Maire et aux adjoints / Conseillers administratifs  
011.300 Indemnités aux conseillers municipaux